

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 janvier 2016  
**CO 010 DE**

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 50

Votants : 42

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT (arrivée 21h45), Jacques GRANGEREAU (jusqu'à 21h45), Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Danièle CARDON donne pouvoir à Catherine CATHENOZ.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Jacques GRANGEREAU (à partir de 21h45), Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Bénédicte LAMY, Frédéric LAMBERT, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Agnès MILLOUX, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Roger CHAUVIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Convocation faite le : 20 janvier 2016

**Objet : Transformation et création de postes au service enfance.**

VU la note de synthèse n° 7/29.01.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative au mouvement de poste ou changement de grade du personnel au sein des services ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 22 janvier 2016 ;

ENTENDU l'exposé du Président, Monsieur Jean-François GAILLARD ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le poste d'animateur sur fonction de coordinatrice enfance créé par délibération n° CO 053DE du 26 septembre 2013 suite à réussite de l'agent au concours d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste au site ALSH Les Perchées pour un agent assurant la quasi intégralité de ses fonctions au service ALSH depuis la restructuration des écoles de Poligny ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DECIDE de créer un poste pour le fonctionnement de l'ALSH Les Perchées dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 à temps non complet 27,5/35<sup>ème</sup>, avec création du régime indemnitaire afférent ;

2 / DECIDE de remplacer au 1<sup>er</sup> février 2016 le poste d'animateur territorial catégorie B sur fonction de coordinatrice enfance à temps complet par un poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe sans changement de fonction et avec maintien du régime indemnitaire afférent ;

3 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes aux présentes décisions.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président,

Jean-François GAILLARD

